

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D84-2017

Séance du 23 novembre 2017 – Convocation du 14 novembre 2017

Compte rendu affiché le 1^{er} décembre 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Guillemette DEBORDE ; Youcef BOUREZG par Alain GOJON ; Myriam MARMONIER par Maria DA SILVA PIRES ; Xavier LAURE par Marc GRAZIANA ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Tarifs 2018 cimetière et occupation du domaine public

Comme chaque fin d'année, l'évolution des tarifs applicables au cimetière et à la voirie est proposée pour application à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour l'année 2018, il est proposé de reconduire les tarifs de l'année 2017.

Tarifs cimetière :

	<i>Tarifs 2017</i>	<i>Tarifs 2018</i>
Concessions 15 ans	305 €	305 €
Concessions 30 ans	610 €	610 €
Concessions 50 ans	910 €	910 €
Columbarium 15 ans	305 €	305 €
Columbarium 30 ans	610 €	610 €
Jardin du souvenir	Gratuité	Gratuité

Tarifs voirie :

Un nouveau tarif est proposé pour mes ouvrages et constructions provisoires ancrées au sol, non déjà soumises à redevance, tarif ou contrat avec la collectivité, et hors mobilier urbain des collectivités publiques.

	Unité	Périodicité	Seuil de facturation	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Mode de facturation
Occupation du domaine public						
Échafaudages	Le m linéaire	Mensuelle	1 mois	10 €	10 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Construction provisoire	par bungalow	Mensuelle	1 mois	210 €	210 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Emprise sur le domaine public dans le cadre d'un chantier	Le m2	Mensuelle	1 mois	10 €	10 €	Barriérage autre qu'échafaudage, facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
ouvrages et constructions provisoires ancrées au sol, non déjà soumises à redevance, tarif ou contrat avec la collectivité, et hors mobilier urbain des collectivités publiques	le m ²	Mensuelle	1 mois	/	5 €	facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté ou de la convention d'occupation
Divers voirie						
Élagages trottoirs	Le m linéaire	Unité		20 €	20 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **ADOpte les tarifs communaux du cimetière et de l'occupation du domaine public comme fixés ci-dessus pour l'année 2018,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 novembre 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 29/11/2017
- Publication ou affichage le 30/11/2017
Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

Valérie Glatard

